



Rapport annuel 2010 - Foire aux questions

1. Les comptes 2010 sont-ils erronés?

Non, la Cour des comptes européenne (CdCE) a conclu que les comptes 2010 présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'UE et ses résultats pour l'exercice considéré.

2. À quoi le taux d'erreur estimé de 3,7 % correspond-il?

Globalement, le taux d'erreur relatif aux paiements effectués à la charge du budget de l'UE en 2010 était de 3,7 % selon les estimations de la CdCE. Le taux d'erreur **n'est pas** une estimation de la fraude, il correspond à l'estimation, par la CdCE, du degré de non-respect des règles régissant les dépenses, par exemple les infractions aux règles de passation de marchés publics, les coûts inéligibles ou calculés de manière incorrecte et facturés aux projets cofinancés par l'UE ou encore les surdéclarations de terres par des exploitants agricoles.

3. Les erreurs sont-elles assimilables à des fraudes?

Non. Seule une faible proportion des erreurs détectées par la CdCE concerne des fraudes. Pour recevoir un financement de l'UE, les bénéficiaires sont tenus de respecter des règles spécifiques régissant les dépenses. La fraude constitue une tromperie délibérée commise pour réaliser un gain. Si la CdCE a des raisons de suspecter une activité frauduleuse, elle en fait part à l'OLAF, l'Office de lutte antifraude de l'Union. L'OLAF ouvre ensuite une enquête et assure, le cas échéant, le suivi de chaque affaire.

4. Les États membres ont-ils un rôle à jouer dans la réduction du niveau d'erreur?

Oui. Il incombe à ceux qui gèrent les fonds de l'UE de réduire la probabilité que des erreurs se produisent et de mettre en place des contrôles permettant de prévenir les erreurs, ou de les détecter et de les corriger. Pour 80 % des dépenses de l'UE, la gestion des fonds est partagée entre la Commission et les États membres. Cependant, la Commission reste globalement responsable de l'exécution du budget de l'UE.

5. Les résultats de 2010 sont-ils comparables à ceux de 2009?

Le taux estimatif global d'erreur est passé de 3,3 % en 2009 à 3,7 % en 2010. Cela s'explique par l'augmentation du taux estimatif d'erreur relatif aux paiements effectués dans le domaine Cohésion, énergie et transports. S'agissant des autres domaines de dépenses de l'UE, le taux d'erreur estimatif relatif aux paiements est resté relativement stable par rapport à 2009.

DOSSIER DE PRESSE concernant le rapport annuel 2010, disponible en 22 langues:

www.eca.europa.eu

SERVICE DE PRESSE DE LA CDCE

12, rue Alcide De Gasperi - 1615 Luxembourg - LUXEMBOURG

Mobile: (+352) 621 552 314 - Tél.: (+352) 4398 45410

press@eca.europa.eu www.eca.europa.eu